

# ARRETE MUNICIPAL



COMMUNE de SAINTE COLOMBE  
HAMEAU LES BEGUES  
05700 SAINTE COLOMBE

**Département**

Prefecture des Hautes-Alpes

**Arrondissement****Canton**

SERRES

Arrêté N° 05072022-1

**AUTORISATION DU MAIRE POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS  
AUX CAMPING "LES CATOYES" - HAMEAU LES BEGUES - 05700 SAINTE-COLOMBE**

Le maire,

Vu les articles [L 2212-1](#) et suivants du CGCT ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu la demande présentée par Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes"  
Hameau Les Bégues - 05700 SAINTE COLOMBE en vue de l'organisation de concerts :

- 18 juillet 2022
- 25 juillet 2022
- 1er aout 2022
- 8 aout 2022
- 15 aout 2022
- 22 aout 2022

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

## ARRETE

**Article 1** – Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes", est autorisé à organiser des concerts publics qui se tiendront de 19 heures 00 à 00 heures 00.

**Article 2** – En aucun cas le concert ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

**Article 3** – Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

**Article 4** - Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

**Article 5** - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

**Article 6** – Monsieur Jean-Pierre ROUX, le Maire, les services de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Colombe, le 5 juillet 2022

Le Maire  
Jean-Pierre ROUX

Fait à : SAINTE COLOMBE

Le 05/07/2022



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roux'.

**Maire, Jean-Pierre ROUX**

**Signature et cachet**